

QUI EST CONCERNÉ ?

Les porteurs de projets **publics** (collectivités locales, établissements publics) et **privés** (associations, entreprises) menant des actions sur le territoire du GAL Pays du Grand Briançonnais.



QUELS SONT LES FINANCEMENTS ?

En complément de l'autofinancement du porteur de projet, le dispositif LEADER peut apporter :

- Une subvention européenne du FEADER* - **Enveloppe 2023-2027 : 1.471.370 € attribuée au territoire du GAL.**
- Des aides publiques de collectivités territoriales et d'organismes publics.

QUEL EST L'ACCOMPAGNEMENT ?

Pour toute démarche relative au financement LEADER, votre interlocuteur est le GAL du Pays du Grand Briançonnais. Ses instances sont les suivantes :

- **L'équipe technique** chargée de l'animation et la gestion du programme.
- **Le comité technique**, chargé d'analyser techniquement les projets.
- **Le comité de programmation**, composé d'un collège public et d'un collège privé, chargé de la gouvernance du GAL et de la sélection des projets.
- **Le comité des financeurs** chargé de la répartition des cofinancements.

*Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

GAL PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS



36 communes
2.138 km²



CONTACTS



Cheffe de projet : 07 88 73 46 64



leader@paysgrandbrianconnais.fr



www.paysgrandbrianconnais.fr



PETRpgb



2023
2027

FINANCEZ
VOS PROJETS
AVEC LE
PROGRAMME
LEADER



Cofinancé par
l'Union européenne



FINANCEZ VOS PROJETS AVEC LEADER

LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une **stratégie locale de développement**. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans la stratégie décrite ci-contre et sert de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des territoires ruraux. Il est mis en œuvre par le GAL (Groupe d'Action Locale).

LES ENJEUX DU programme leader



- Considérer le territoire comme **le terreau de projets novateurs**
- Créer au sein du territoire un écosystème favorable à l'**innovation**
- Identifier les idées en devenir et les **aider à grandir**
- Miser sur les "petits" projets porteurs de "**grands**" changements
- Essaimer les bonnes idées **ici**, en **Région** et en **Europe**
- Développer ensemble une **nouvelle culture de projet**

LA STRATÉGIE

FÉDÉRER LES INITIATIVES AU SERVICE DES TRANSITIONS ET DU BIEN VIVRE *sur le territoire*

LES PROJETS DEVRONT RÉPONDRE À L'UNE DES FICHES ACTION DE LA STRATÉGIE 2023-2027 :

AXE 1 : Soutenir les transitions et les coopérations pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

FICHE ACTION 1 : Encourager la coopération et la mise en réseau des acteurs locaux

Inventer de nouveaux paradigmes et formes de travail intégrant la coopération, mieux à même de répondre aux transitions à venir. Valoriser les pratiques vertueuses réunissant les acteurs locaux.

FICHE ACTION 2 : Renforcer la résilience, l'autonomie, et la valorisation des ressources

Soutenir les opérations visant à réduire les dépendances du territoire vis-à-vis de l'extérieur en améliorant son autonomie, notamment sur les volets énergétiques, industriels et alimentaires.

AXE 2 : Favoriser l'inclusion sociale et le bien vivre des habitants.

FICHE ACTION 3 : Développer les services à la population innovants

Recueillir les besoins des populations et proposer une offre de services adaptée, pertinente et pérenne tant dans son appropriation que dans son utilisation et sa durée.

FICHE ACTION 4 : Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable inclusif et accessible

Contribuer au développement du numérique en soutenant le déploiement d'outils responsables, sans se substituer aux relations sociales et venir en appui d'actions de sensibilisation.

PARCOURS DU PORTEUR DE PROJET



1
Dépôt de la
fiche projet

2
Présentation du projet
pour avis d'opportunité

3
Dépôt et instruction
de la demande d'aide

4
Vote du cofinancement et
programmation du dossier

5
Réalisation
du projet

6
Demande de paiement
et fin de projet

